

II. Le CPE et l'évaluation des élèves par compétences

J'ai effectué mon stage dans un établissement qui a la particularité d'évaluer les élèves par compétences. Les référentiels de compétences sont établis par les membres de l'équipe éducative. Ils reprennent les compétences du socle commun et en détaillent de nouvelles. Ce mode d'évaluation permet de ne plus attribuer de notes à l'élève mais de lister les compétences acquises ou non. L'élève apprécie ce qu'il sait, sait faire ou sait être, ce qu'il ne maîtrise pas et doit acquérir. Ainsi il est possible de cibler les difficultés de chacun et de définir des objectifs prioritaires.

Cette démarche vise à donner du sens à l'acquisition des savoirs. On peut alors se demander quel est le rôle de l'équipe de Vie Scolaire dans la réussite de tous les élèves et dans quelle mesure le CPE peut-il procéder à l'évaluation des élèves. Quel est l'intérêt de la démarche de l'évaluation par compétence pour le CPE?

a. La participation de la Vie Scolaire à l'évaluation

- **Vie Scolaire**

Le service de la vie scolaire est au cœur de l'établissement, il a un lien privilégié avec les élèves, les enseignants, l'administration ainsi qu'avec les familles. Le CPE et les assistants d'éducation travaillent ensemble pour rédiger la grille de compétences liée à la vie scolaire au sens large, à savoir la vie de l'élève au cours de sa scolarité dans l'établissement. De leur côté, les enseignants constituent également leur grille par discipline en lien avec les programmes scolaires. Puis, tous se réunissent pour la mise en commun du référentiel de l'établissement. Cette démarche est importante car un grand nombre de compétences sont transversales et sont susceptibles d'être évaluées par plusieurs personnes, notamment les compétences sociales et civiques: la responsabilité, l'autonomie, l'initiative, mais aussi la maîtrise des TICE, l'éducation à l'orientation et l'histoire des arts. Ainsi l'équipe de la vie scolaire fait partie du jury de la présentation orale attendue en fin de 3° sur ce dernier thème.

Les assistants d'éducation encadrent les élèves en dehors des heures de classe: cour de récréation, foyer, restaurant scolaire. Ils sont à leurs côtés pendant les heures de permanence pour assurer un climat serein, et pour les soutenir dans leurs apprentissages. Ils sont donc en permanence auprès d'eux dans l'établissement et peuvent apprécier la capacité de chacun à s'intégrer dans la vie en collectivité; ils

peuvent de même évaluer la ponctualité et l'assiduité. L'ensemble de ces situations quotidiennes fait l'objet d'une évaluation pour les élèves.

Dans leur pratique, ils évaluent un groupe d'élève pour vérifier si les objectifs donnés sont atteints. Ils veillent à attribuer davantage de « poins verts ». En effet si les assistants d'éducation n'évaluaient que les élèves qui commettent une faute, les résultats n'auraient aucune signification.

- **CPE**

La circulaire de 1982 place l'ensemble des responsabilités exercées par les CPE dans le cadre général de la « Vie scolaire » définie comme devant « placer les adolescents dans les meilleures conditions de vie individuelle et collective et d'épanouissement personnel ». Dès lors, le CPE intervient dans des champs de compétences très divers. Acteur essentiel dans la construction du projet personnel des élèves, le CPE voit sa mission enrichie par l'introduction du socle commun de connaissances et de compétences. La manière de mesurer l'acquisition des savoirs, savoir-faire et savoir-être, permet d'établir un état des lieux des acquis et des progrès d'un élève.

Le CPE a de nombreuses occasions de mesurer les compétences des élèves : dans le cadre du suivi et dans sa contribution à l'élaboration d'un projet pédagogique, éducatif et socioculturel. Le CPE est informé de l'attitude positive ou non des élèves dans le collège que ce soit par la communication constante avec les assistants d'éducation ou par le lien avec l'équipe enseignante. Il est donc à même de mesurer l'investissement des élèves dans l'établissement. Le CPE accompagne les élèves tout au long de leur apprentissage. L'évaluation des élèves permet d'analyser la progression et d'effectuer un bilan en fin de parcours avec l'élève.

De plus il collabore avec tous les personnels de l'établissement, échange avec eux des informations sur le comportement et sur ses résultats afin de contribuer à l'élaboration de réponses collectives pour aider les élèves à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent.

- **Compétences civiques**

Le CPE veille à développer les compétences transversales liées à la citoyenneté, à la responsabilité à travers le CESC. Il intervient à plusieurs reprises auprès de tous

les élèves pour les éduquer à la citoyenneté à travers par exemple les élections des délégués de classe ou la participation au conseil municipal des jeunes de la commune. Il porte une attention particulière à ce que les jeunes adoptent une attitude responsable avec l'outil numérique. L'ensemble de ces actions permet au CPE d'être au plus près des élèves et de trouver une légitimité dans leur évaluation. Par ailleurs, le CPE a l'opportunité de s'investir formellement dans l'acquisition et dans la validation des connaissances et des compétences. En effet la citoyenneté et l'investissement des élèves comptent dans leurs résultats au même titre que des connaissances en français ou en mathématiques.

- **Animation éducative**

Les activités mises en place pour les élèves pendant les pauses et les heures de permanences donnent des occasions de participer à la mise en place d'activités variées. Les situations d'animation éducative permettent au CPE d'évaluer les compétences liées à l'autonomie et la communication. Il encourage les initiatives des élèves dans la vie scolaire et établit un lien avec les enseignements civiques, juridiques et sociaux. Il accompagne les élèves dans la prise de responsabilité en utilisant le foyer socio-éducatif.

De plus, le CPE est concerné, au même titre que les autres personnels par l'ensemble des compétences. Le CPE et les assistants d'éducation, en partenariat avec les équipes enseignantes, peuvent intervenir dans la validation des acquis de différents domaines.

b. L'utilisation de l'évaluation par compétence par le CPE

L'approche par compétences permet aux élèves d'établir des liens entre les savoirs théoriques disciplinaires et leurs applications en situation. Ils se mobilisent pour atteindre des objectifs concrets et s'investissent dans des projets. Il est établi aujourd'hui que les rapports sociaux, le développement de la réflexion des jeunes sont maîtrisés, acquis plus facilement grâce à leur implication dans ces différentes activités. Les élèves s'investissent davantage dans la vie de l'établissement, ils sont valorisés et se sentent en confiance. Leur capacité à être autonome, à prendre des initiatives, à prendre la parole en classe ou à lire sont développées.

Avec l'évaluation par compétence, tous les membres de l'équipe éducative évaluent les élèves. Pour ce faire, chacun attribue des points verts ou rouges si la capacité

évaluée est acquise ou non. Ces couleurs sont saisies dans un logiciel (SACoche) et accessible depuis l'ENT. Ainsi l'élève peut aller directement consulter ses évaluations et les parents peuvent suivre les progrès de leurs enfants en temps réel. Le dialogue est maintenu entre les élèves, les familles et la communauté éducative.

Par dessus tout le CPE, peut avoir une vision globale de la situation des élèves car les grilles d'évaluations sont très précises. A travers cette démarche il peut repérer les problèmes rencontrés par certains et réfléchir à la manière de les prendre en charge pour les mener à la réussite.

- **Suivi des élèves**

Par ailleurs le CPE participe aux conseils de classes. Ce moment permet de faire un bilan trimestriel pour chaque classe et pour chaque élève. Grâce au système d'évaluation par compétences les difficultés de chaque élèves sont ciblées. Ainsi le CPE a la possibilité de mettre en place un soutien scolaire individualisé pour remettre à niveau les élèves en difficultés, proposer une aide aux devoirs ou un tutorat. En effet, un accompagnement adapté est organisé afin de prendre en compte les différents rythmes d'acquisition de chacun et selon la loi du 23 avril 2005, un élève qui risque de ne pas maîtriser les compétences du socle commun se voit proposé un programme personnalisé de réussite éducative (PPRE). Le CPE va travailler avec l'assistant d'éducation référent et en collaboration avec l'équipe enseignante pour mettre en place un dispositif approprié à chacun.

Ce système d'évaluation met les élèves en confiance car ils comprennent ce qui ne va pas et les élèves en difficulté ont envie de progresser. Lorsqu'un élève n'a pas acquis une compétence il a la possibilité d'être réévalué plus tard. Les élèves et les familles sont donc incités à consulter des ressources mises en ligne par les enseignants pour pallier à leurs lacunes. En effet lors des évaluations l'enseignant associe à un item un lien vers une ressource numérique, présentée sous formes d'exercices ludiques qui permet aux élèves qui le souhaitent de s'entraîner pour progresser. Les bons élèves sont d'autant plus motivés et font "la chasse aux points rouges". Globalement les élèves ne visent plus une note ils cherchent toujours à progresser.

Quant à la vie scolaire, les élèves ont envie d'améliorer leurs performances et s'impliquent donc dans l'acquisition des compétences qui s'y rattachent. Les élèves s'investissent, se sentent en confiance et leur autonomie est favorisée. Ils

comprennent mieux les règles de vie en communauté, ont une approche différente et mettent à profit leur imagination et leur créativité pour bien vivre ensemble au collège et réussir. De manière générale les élèves comprennent les codes qui régissent l'école et ce qui est attendu de leur part. Ceci pacifie le climat de la classe. Les familles aussi assimilent mieux ce qui est attendu et ce qui est évalué. Elles ont la possibilité d'assurer un suivi constant de leur enfant et peuvent réagir si nécessaire.

- **Le vécu d'un entretien individuel**

Au cours de mon stage, j'ai eu l'occasion d'assister à un entretien avec un élève. Lorsqu'un élève pose problème en classe, il est convoqué dans le bureau du CPE. On lui laisse l'occasion de s'exprimer puis on lui explique ce qui lui est reproché.

Dans notre cas, nous avons reçu un élève qui a refusé d'être évalué en cours de musique. Il s'est braqué et a manqué de respect envers l'enseignante. Il n'a pas été en mesure de nous expliquer les raisons de ses actes. Le CPE lui rappelle les règles de bienséance et les devoirs de l'élève qui figurent dans le règlement intérieur. Après quelques minutes d'échanges, il consulte la fiche de compétences de l'élève. Il constate que l'élève n'a pas de réelles difficultés d'apprentissage, mais qu'il présente des problèmes relationnels, et il relève un manquement répété au respect des règles, donc un problème de comportement. Il semblerait que cet élève cherche à attirer l'attention. Le CPE a tiré profit de l'évaluation de l'élève pour identifier le positionnement de l'élève et repérer ses difficultés extra-scolaires. La discussion reprend alors avec ce dernier pour le mettre face à ses difficultés d'intégration. L'élève ne réalise pas que son attitude négative dérange ses camarades. A l'issue de l'entretien l'élève sera puni et devra faire un travail sur le respect sous forme de panneau qui sera exposé dans l'établissement. Ce travail est destiné à le faire réfléchir sur ses actes. Il pourra éventuellement le présenter et le commenter devant la classe.

Par la suite, le CPE va échanger des informations avec ses collègues pour établir un diagnostic. Nous discutons de la situation avec la principale et l'infirmière et décidons de rencontrer les parents pour envisager des solutions.

Aider les parents à s'affirmer dans leur rôle ; contribuer à la prise de parole et de conscience ; aider certaines familles à admettre les problèmes rencontrés par leur enfant ; mettre en place le réseau d'aide à destination des autres membres de la famille ; faciliter la rencontre avec des éducateurs ; favoriser les rencontres avec les partenaires sociaux ou municipaux.

Le CPE a donc mis à profit l'évaluation des compétences pour établir un profil d'élèves et cibler les actions à mettre en place pour résoudre les problèmes.

- **Le lien avec les familles**

Le CPE joue un rôle important auprès des familles en matière de communication. D'une part il exploite l'outil numérique pour leur fournir une information en temps réel. L'ENT permet aux familles de suivre au plus près la scolarité de leurs enfants et l'acquisition des compétences. L'élève et sa famille sont informés régulièrement et tout au long de l'année, des acquis, des lacunes, de progrès et des remédiations mises en place. Cette action pédagogique transparente pour les familles permet de rassurer les parents sur les acquis de leurs enfants et dissiper leurs craintes.

L'évaluation par compétence est un outil précieux pour le CPE. Ce système d'évaluation lui permet de repérer des difficultés éventuelles. Il peut engager un dialogue personnalisé sur des difficultés éventuelles. Il doit prévenir les parents de la dégradation du comportement de leur enfant, le manque de travail, ou de problèmes avec d'autres élèves. Il peut être amené à expliciter l'accompagnement scolaire mis en place ou proposer des solutions de médiation en essayant de les impliquer pour créer une nouvelle dynamique scolaire et revoir le projet de formation de l'élève. Le CPE peut responsabiliser les parents sur la ponctualité et l'assiduité de leur enfant en expliquant quels sont les motifs recevables et non recevables.

Dans tous les cas, quand le CPE reçoit les familles en entretien, il leur présente le bulletin de compétences. À l'aide des grilles d'évaluations précises, il peut présenter aux parents des résultats concrets à partir de ces éléments. Ainsi il peut leur proposer des actions de médiation. Ensuite, le CPE s'informe auprès des parents des éléments qui sont susceptibles d'éclairer les résultats insuffisants ou en déclin

CONCLUSION

L'évaluation sans note fonctionne très bien dans ce petit établissement rural. Cette méthode qui a pour objectif de lutter contre l'échec scolaire semble porter ses fruits. Avant le début de l'expérience, une vingtaine d'élèves en difficulté quittaient le collège à la fin de la 4^{ème}. Ce nombre est tombé à 4 ou 5 en 2014. Au lieu de s'entendre dire « il faut travailler davantage », on dit à l'élève « il faut travailler 'cela' davantage » et l'élève est rassuré. Les élèves qui se contentaient d'une petite moyenne sont encouragés, et les meilleurs s'efforcent d'éliminer les « points rouges »!

Le CPE est un acteur au centre du dispositif d'évaluation par compétence et propose des mesures afin de mener à bien cette politique de réussite éducative en faveur de tous les élèves. Le CPE est un relais indispensable, essentiel entre les différents membres de la communauté éducative, de part sa connaissance des élèves dans leur globalité. Il est donc nécessaire au CPE de pouvoir s'appuyer sur un ensemble d'outils, de dispositifs favorisant la réussite de tous les élèves.

L'évaluation par compétence trouve aussi une approbation chez les parents d'élèves. Ils estiment que leurs enfants sont moins stressés. Ils apprécient particulièrement la présentation de l'évaluation par l'outil numérique qui leur garanti un suivi constant.